

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-DN41

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Martinez, M. Taverne, M. Rancoule, Mme Galzy, M. Gonzalez,
M. Girard, M. Berteloot, Mme Colombier et M. Boccaletti

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 916 003
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	0	1 916 003
SOLDE	-1 916 003	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise l'action 67-01 "Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets" du programme 212 - "Soutien de la politique de la défense".

Le budget du cabinet du ministre des armées voit une augmentation de 6,12% pour l'année 2023, à hauteur de 1 916 003€. Cette hausse est difficilement justifiable dans la mesure où le budget des armées est déjà sévèrement insuffisant. Il faut donc revenir au budget 2022, soit 31 310 161€ d'AE et de CP.